Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_71-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 décembre 2025

Convocation du :	*05 décembre 2025*
Date d'affichage :	05 décembre *2025*
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	12
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/71 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle – LE FUR Corentin - AUBRY Charlène – MORIN Sabine - POISSON François.

Absents excusés :

LE CHANU Fabienne, QUEMARD Bertrand, GUILLEMOT Sébastien, REPERANT Thibault, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, RUEN Pauline et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Finances. Décision budgétaire modificative

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_71-DE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville de Quintin en date du 27 mars 2025,

Monsieur Jean-Paul HAMON propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2025 dans le cadre de l'actualisation de la participation communale aux subventions d'équipement d'éclairage public permettant de finaliser les travaux au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade selon les opérations suivantes :

Section d'investissement :

	Ouvertures de crédits	**Réductions de crédits**
DEPENSES		
Ch. – 204 Subventions d'équipement versées		
Art. – 2041582 Autres groupements - bâtiments et installations	16 000 €	
Ch. – 21 Immobilisations corporelles		
Art. – 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques		16 000 €
Solde de la section	**0 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO

Le secrétaire de séance,

Corentin LE FUR

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)